



HUITIÈME RAPPORT
DU
COMITÉ PERMANENT
DE LA
POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Quatrième session
de la 58^e législature
du Nouveau-Brunswick

le 31 janvier 2018

COMPOSITION DU COMITÉ

M. Chiasson, président
M. Boudreau, vice-président
M. Albert
M. Guitard
M. Bertrand LeBlanc
M. Bernard LeBlanc

M. Doherty
M. K. MacDonald
M^{me} Dubé
M. Stewart
M. Coon

le 31 janvier 2018

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son huitième rapport.

Le comité se réunit les 9, 10, 11, 12, 16 et 17 janvier et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 11, *Loi sur la transparence des engagements électoraux ;*
- 16, *Loi sur la réglementation du cannabis ;*
- 18, *Loi sur le Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis ;*
- 30, *Loi modifiant la Loi sur les assurances ;*
- 34, *Loi sur le vieillissement en santé et les soins de longue durée ;*
- 35, *Loi modifiant la Loi de 1998 sur Edmundston ;*
- 37, *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales ;*
- 39, *Loi sur les changements climatiques.*

Le comité étudie aussi les projets de loi suivants, qu'il approuve avec certains amendements :

- 17, *Loi constituant la Société de gestion du cannabis ;*
- 20, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick ;*
- 31, *Loi modifiant la Loi créant le Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,

Chuck Chiasson, député